



## "cahier des clauses générales"

Par **minou62ans**, le **08/03/2011** à **17:46**

Bonjour,

J'ai signé avec un architecte un contrat pour travaux neufs (contrat établi sur internet pas l'ordre des architectes) ; contrat intitulé : "partie 1 : cahier des clauses particulières" ; mais n'avons pas signé la "partie 2 : cahier des clauses générales" à laquelle la partie 1 fait référence. Est-ce normal ? le contrat signé est-il conforme ou nul ?  
d'avance merci - Michel

Par **cha2011**, le **08/03/2011** à **18:12**

d après mon expérience dans le domaine le contrat est conforme et j ai des amis qui peuvent te confirmer ça vu que c est pas ma spécialité les contrats sur le net